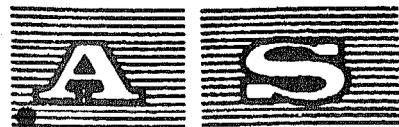


NATIONS UNIES

UN LIBRARY



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

11 " 24 1979

Distr.
GÉNÉRALE

A/33/553
S/12912

1er novembre 1978

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-troisième session
Point 28 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-troisième année

Lettre datée du 31 octobre 1978, adressée au Secrétaire général par le
représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre, datée du
31 octobre 1978, qui vous est adressée par M. Nail Atalay, représentant de l'Etat
fédéré turc de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir en faire distribuer le texte en tant
que document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de l'ordre du jour, et
en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Orhan ERALP

ANNEXE

Lettre datée du 31 octobre 1978, adressée au Secrétaire
général par M. Nail Atalay

J'ai l'honneur de me référer à une lettre datée du 26 octobre 1978 que vous a adressée M. Zénon Rossidès, représentant de l'administration chypriote grecque, et dont le texte a été distribué sous la cote A/33/342-S/12907.

Il est tout à fait remarquable que ce ne soit qu'à New York que M. Rossidès ait choisi de démentir les propos de son chef, M. Kyprianou, tels que je les ai rapportés dans ma lettre datée du 9 octobre 1978 (A/33/294-S/12890), à savoir que le combat se poursuivra "jusqu'à ce que le drapeau grec soit de nouveau hissé et flotte sur les bastions de Famagouste, de Kyrenia, de Morfou et du Karpas". A Chypre, cette déclaration, dont la presse a largement fait état, n'a aucunement été démentie par M. Kyprianou.

En cherchant à donner aux membres de l'Assemblée générale une idée fautive quant à la question de savoir qui utilise le drapeau chypriote et où il est utilisé, M. Rossidès a en fait confirmé que le drapeau chypriote n'est utilisé que pour les apparences sur certains "bâtiments gouvernementaux", admettant ainsi qu'ailleurs et dans tous les camps militaires chypriotes grecs, ainsi que dans tous les postes grecs se trouvant à la frontière, face aux lignes chypriotes turques, c'est au drapeau grec que les Chypriotes turcs sont confrontés depuis 1963. M. Rossidès oublie par ailleurs de dire que tous les pays n'ont cessé d'être trompés en ce qui concerne "l'hymne national de Chypre". Les dirigeants chypriotes grecs font passer l'hymne national grec pour celui de Chypre, au mépris total des protestations de la communauté chypriote turque cofondatrice de la République, et à ce jour, l'hymne national grec est utilisé par les dirigeants chypriotes grecs dans tous les pays comme "hymne national chypriote".

Il est étrange que M. Rossidès ait jugé nécessaire de démentir les efforts déployés par la Chambre des représentants chypriotes grecs pour légaliser les forces militaires illégales dans le sud. Si ce démenti tend à indiquer que ces efforts ont désormais cessé, le but de notre lettre d'octobre 1978 aura été pleinement atteint.

A cet égard, le passage suivant extrait d'une déclaration faite par M. Kyprianou le 17 juillet 1966 à Ayios Phylaxia (Chypre) suffit à montrer ce que symbolise le drapeau chypriote grec à Chypre et quelle est la nature réelle du problème qui se pose à Chypre :

"L'équipe dirigeante nationale qui est l'interprète de la population toute entière n'est pas prête à accepter de solution de compromis qui fausserait la restauration de l'unité nationale. Le peuple chypriote souhaite l'union de Chypre tout entière et de la Grèce. Le peuple chypriote grec continuera à lutter sous le drapeau grec, en s'inspirant du courage grec et des idéaux grecs."

Plus tard, en 1971, lors de la Journée de l'indépendance de la Grèce, M. Kyprianou a décrit le problème de Chypre de la façon suivante, qui est loin d'être celle dont le voient les pays non alignés :

"La lutte de Chypre est la lutte de l'hellénisme tout entier. L'unité totale entre la Grèce et Chypre est l'une des conditions indispensables au succès de la lutte ... Toutes deux savent bien quelles sont leurs responsabilités vis-à-vis de l'histoire et de l'hellénisme ... La responsabilité de notre génération est immense. C'est désormais à Chypre, où le courage grec est actuellement mis à l'épreuve, que se poursuivent l'histoire grecque et la lutte grecque ... C'est à Chypre que l'hellénisme poursuivra sa marche glorieuse. C'est là que l'hellénisme est mis à l'épreuve. C'est là qu'il doit désormais être glorifié et déboucher sur de grandes réalisations ... On ne peut nous demander de renoncer aux droits inalinéables du peuple chypriote grec. Nous ne trahisons pas nos idéaux et nous ne renoncerons pas à notre origine ni à nos obligations nationales."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de l'ordre du jour, et en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Représentant,

(Signé) Nail ATALAY